

## CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

### Entre :

**Un Poil de Douceur**, salon de toilettage et salon formateur, situé à 18 place de l'église 44320 Frossay, représenté par Laura Gaudin ci-après désigné Un poil de douceur,

Et

**[Nom et prénom du stagiaire]** ....., demeurant à [adresse complète] ....., né(e) le [date de naissance] ....., ci-après désigné « le Stagiaire », [n° de téléphone] ....., [Adresse mail] .....

### Il est convenu ce qui suit :

Le stagiaire a choisi de suivre la formation de [3 mois ou 6 mois] ....., dont la durée totale est de [nombre]..... heures, avec un début prévu le..... [date de début] et une fin le ..... [date de fin]. À titre de réservation, un paiement de..... [300€ pour 3 mois ou 600€ pour 6 mois] a été effectué à la réservation, et le solde sera réglé selon l'échéancier suivant : [détail du paiement mensuel] .....

---

### Article 1 : Objet de la formation

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de la formation professionnelle au métier de toiletteur/toiletteuse canin(e) et félin(e), dispensée par le salon formateur. Cette formation se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique, visant à former le Stagiaire aux techniques de toilettage.

---

### Article 2 : Conditions d'admission

Pour être admis à la formation, le Stagiaire doit remplir les conditions suivantes :

- Être majeur,
- Avoir un niveau d'études équivalent à la 3ème,
- Avoir réussi un entretien physique ou téléphonique (sur RDV), où il exposera un projet professionnel en lien avec le toilettage,
- Il est conseillé d'avoir effectué un essai pratique d'une durée de trois jours dans un salon de toilettage, validant son aptitude à suivre la formation.

---

### Article 3 : Modalités pédagogiques et déroulement de la formation

La formation est dispensée en petit groupe (maximum 3 stagiaires par session) afin de garantir une attention personnalisée à chaque participant. Un support de cours théorique sera remis en début de formation.

Le programme de formation inclut :

Un poil de douceur, 18 place de l'église 44320 - 07-88-95-34-59 – www.unpoildedouceur.com - Siret : 90984182700019- APE 9609Z –

- **Apports théoriques** : sécurité, hygiène, accueil de la clientèle, connaissances des races canines, et étude des outils.
- **Pratique du toilettage** : démêlage, bains, tonte, épilation et coupe de finition.

**Évaluations** : Les stagiaires seront évalués en continu à travers des tests théoriques et pratiques. Une **Attestation de fin de formation** et un **Certificat de réussite\*** seront délivrés à la fin de la formation.

**Formateur** : La formation est dispensée par Laura Gaudin, titulaire du Certificat Technique des Métiers en toilettage canin et félin, de l'ACACED et d'un diplôme de secourisme canin.

---

#### **Article 4 : Durée de la formation**

##### **Formation de 3 mois**

- Durée totale : 3 mois (12 semaines)
  - Nombre d'heures de formation : 384 heures
  - Répartition des heures :
    - 10% de théorie : 38 heures
    - 90% de pratique : 346 heures
- 

##### **Formation de 6 mois**

- Durée totale : 6 mois (24 semaines)
- Nombre d'heures de formation : 768 heures
- Répartition des heures :
  - 10% de théorie : 76 heures
  - 90% de pratique : 692 heures

**Les cours se dérouleront du mardi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 , soit 8 heures par jour , pour un total de 32 heures par semaine .**

---

## Article 5 : Programme détaillé de la formation

### 1. Partie Théorique (10% du temps de formation)

(O = ORAL P = PRATIQUE S = SUPPORT « PDF, Word »)

1. **Sécurité** : Sécurisation de soi-même, des animaux, et des autres. O,P,S **QCM**
2. **Accueil clientèle** : Prise d'information, remise de l'animal. O,P **QCM**
3. **Morphologie canine** : Connaissance des différentes parties du corps du chien (encolure, membres antérieurs, garrot, dos, thorax...). S,P **QCM**
4. **Maladies, zoonoses et affections du pelage** : Étude des parasites, affections de la peau et du pelage. O,P,S **QCM**
5. **Hygiène du chien** : Soins des yeux, oreilles, coussinets, ongles, bain et brossage. O,P
6. **Étude des races canines et des groupes** : Compréhension des spécificités des différentes races et de leur entretien. O,P,S **QCM**
7. **Matériel de toilettage** : Présentation des outils et leur entretien : ciseaux à effiler, tondeuses, brosses, cardes, etc. O,P,S
8. **Gestion d'un salon de toilettage** (Formation 6 mois): Prise en charge de la gestion administrative (caisse, fournisseurs), communication, création de contenu, rédaction de CV et de lettre de motivation. O,P,S
9. **Désinfection et nettoyage des locaux et du matériel** O,P

### 2. Partie Pratique, Formation 3 mois (90% du temps de formation)

1. **Démêlage** : Apprentissage des différentes techniques de démêlage selon les types de poils, à l'aide de peignes, cardes, ciseaux droits.
2. **Bains et séchage** : Application des techniques de bain et lavage, choix des produits adaptés (shampoings et démêlants), et séchage avec séchoir ou pulseur.
3. **Tonte** : Apprentissage des techniques de tonte en fonction des races, avec la gestion de la difficulté des différentes textures de fourrure.

#### Objectif secondaire (suivant l'avancement du stagiaire) :

4. **Épilation** : Maîtrise de l'épilation pour les chiens à poil dur, avec une étude approfondie du pelage et de son entretien.
5. **Coupe et finition** : Réalisation des coupés de finition adaptés



## 2.1 Partie Pratique, Formation 6 mois (90% du temps de formation)

1. **Démêlage** : Apprentissage des différentes techniques de démêlage selon les types de poils, à l'aide de peignes, cardes, ciseaux droits.
2. **Bains et séchage** : Application des techniques de bain et lavage, choix des produits adaptés (shampoings et démêlants), et séchage avec séchoir ou pulseur.
3. **Tonte** : Apprentissage des techniques de tonte en fonction des races, avec la gestion de la difficulté des différentes textures de fourrure.
4. **Mise en rayon et création de vitrine** : Apprentissage des techniques de mise en valeur des produits, présentation des services du salon, et respect de la réglementation.
5. **Techniques avancées de coupe et d'épilation** : Perfectionnement des techniques sur des races spécifiques (caniches, bichons, yorkshires, etc.).

Les stagiaires pratiqueront les coupes ciseaux, en se concentrant sur les races canines telles que le caniche, le bichon, le yorkshire, le shih tzu, le coton de Tuléar, etc.

### Examen pratique de toilettage

En plus des QCM, un examen pratique de toilettage aura lieu en fin de formation. Ce toilettage permettra d'évaluer les compétences techniques du stagiaire dans la réalisation des prestations apprises pendant la formation.

### \*Conditions de réussite

Afin d'obtenir le diplôme de réussite de la formation, le stagiaire doit obtenir un minimum de **10/20** à l'ensemble des évaluations (QCM et évaluation pratique). En cas d'échec, un examen de rattrapage pourra être proposé, permettant au stagiaire de repasser les épreuves nécessaires pour valider sa formation.

Une **Attestation de fin de formation** sera remise à tous les stagiaires à l'issue de la formation, quel que soit leur résultat aux évaluations. Cependant, pour obtenir le **Certificat de réussite**, il est nécessaire d'avoir la moyenne générale de **10/20**.

Le **Certificat de réussite** atteste de l'acquisition des compétences de base nécessaires pour exercer en tant que toiletteur canin et félin. Ce certificat permet au stagiaire de trouver un emploi en tant que salarié dans un salon de toilettage. L'**Attestation de fin de formation** témoigne de la participation active du stagiaire et de son engagement dans la formation.

---

## Article 6 : Conditions financières

Le prix de la formation est le suivant :

- **Stage de 3 mois** : 3000 € (300 € d'acompte à la réservation, le solde est réparti sur 3 mensualités). **Prix par heure de formation : 3000 € ÷ 384 heures = 7,81 € par heure**

- **Stage de 6 mois** : 6000 € (600 € d'acompte à la réservation, le solde est réparti sur 6 mensualités). **Prix par heure de formation** :  $6000 \text{ €} \div 768 \text{ heures} = 7,81 \text{ € par heure}$

### Trousseau obligatoire :

Chaque stagiaire devra se munir d'un trousseau personnel, comprenant le matériel indispensable à la formation (peignes, ciseaux, tondeuse, etc.).

- **Coût estimé du trousseau** : entre 300 € et 800 €, selon le matériel déjà acquis par le stagiaire.
- **Commande** : Le trousseau devra être commandé au plus tôt afin que le matériel soit disponible dès le premier jour de formation.
- **Responsabilité financière** : Les frais relatifs au trousseau sont à la charge du stagiaire ou de son organisme financeur.
- **Liste complète du trousseau** : La liste détaillée des éléments du trousseau figure en annexe de cette convention.

Une facture sera délivrée en fin de formation, et le Stagiaire peut demander un paiement en plusieurs fois.

---

### Article 7 : Engagements et obligations du Stagiaire

Le Stagiaire s'engage à respecter les obligations suivantes :

- **Assiduité** : Respect des horaires et présence régulière.
- **Comportement** : Respect de l'animal, des autres stagiaires et de l'équipe pédagogique. Aucun comportement de maltraitance ne sera toléré.
- **Hygiène et sécurité** : Suivi des règles d'hygiène et de sécurité dans le cadre des activités de toilettage.
- **Matériel** : Prendre soin du matériel mis à disposition et signaler toute dégradation.
- **Participation** : Engagement à participer activement à toutes les parties de la formation (théorique et pratique).
- **Comportement en cas de perturbation** : En cas de comportement perturbateur, le Stagiaire se soumettra à un Conseil de discipline.

---

### Article 8 : Règlement intérieur et procédure disciplinaire

Le Stagiaire est tenu de respecter le règlement intérieur de l'établissement, qui inclut notamment :

- L'interdiction de voler, sous peine de renvoi immédiat,
- La participation à la bonne humeur générale,
- La nécessité de suivre les consignes de sécurité et d'hygiène en tout temps.

En cas de perturbation du stage, une procédure disciplinaire pourra être mise en place, pouvant mener à une exclusion temporaire ou définitive de la formation.



---

#### **Article 9 : Résiliation du contrat**

Le Stagiaire peut résilier le contrat par écrit, dans le respect des modalités de remboursement mentionnées dans les CGV. En cas d'annulation avant le début de la formation, les conditions de remboursement de l'acompte seront celles définies dans les CGV.

---

#### **Article 10 : Assurance et responsabilité**

L'Organisme de Formation souscrit une assurance couvrant les accidents survenus dans le cadre de la formation. Toutefois, le Stagiaire reste responsable de son propre comportement et de sa sécurité ainsi que de la sécurité des animaux dont il s'occupe.

---

#### **Article 11 : Délégués de stagiaires**

Pour les formations d'une durée supérieure à 500 heures, un représentant des stagiaires sera élu pour chaque session, afin de porter la voix des stagiaires auprès de l'Organisme de Formation.

**Fait en deux exemplaires, à [Lieu], le [Date]**

**Signature de la Directrice de l'Organisme de Formation :**

---

*[Nom et Prénom de la Directrice]*

**Signature du Stagiaire :**

---

*[Nom et Prénom du Stagiaire]*